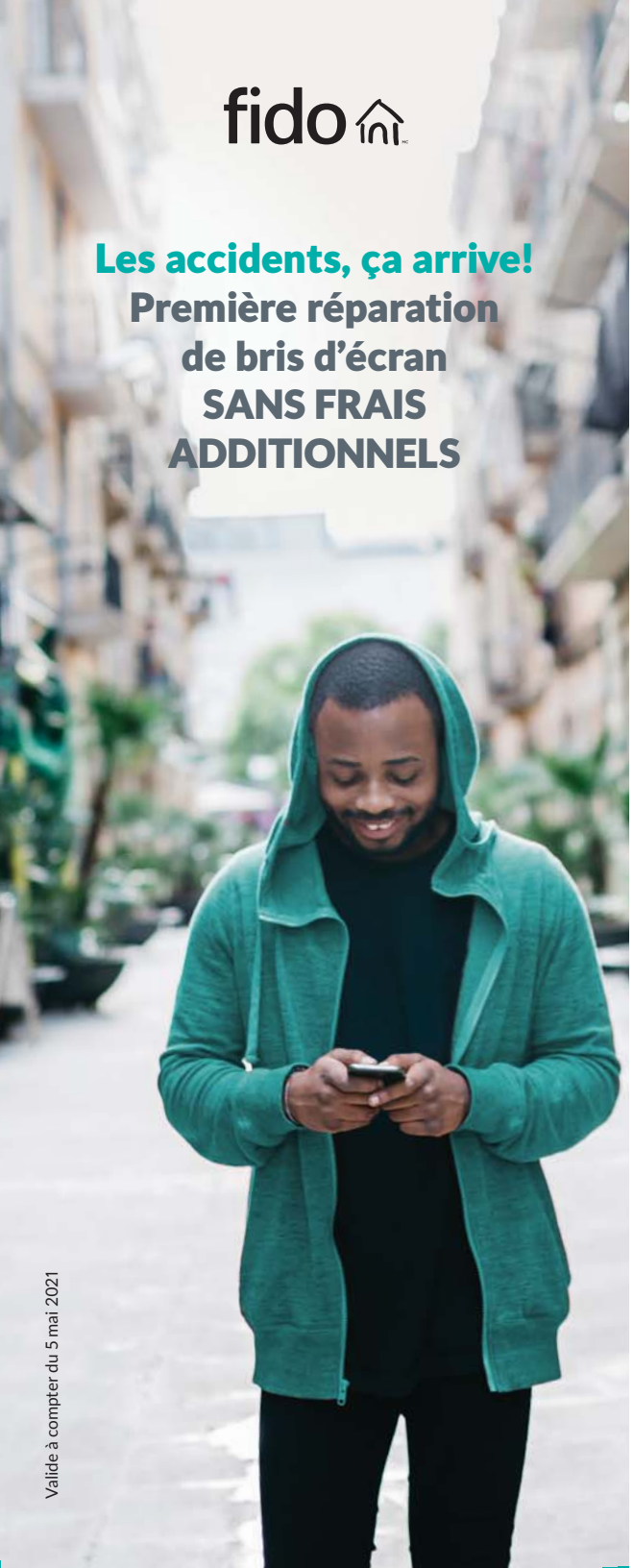

Valide à compter du 5 mai 2021

Protection supérieure de l'appareil pour Android

Les accidents, ça arrive! C'est pourquoi les programmes de Protection supérieure de l'appareil de Fido vous permettent de garder l'esprit tranquille quand l'étui de votre appareil ne suffit pas[1].

Appareils Android

Profitez d'un tout autre niveau de protection avec la **Protection supérieure de l'appareil**MC pour Android, qui comprend la première réparation sans frais additionnels en cas de bris d'écran.

De 6,99 $ à 18,99 $ par mois selon la catégorie de l'appareil.

RÉPARATION D'ÉCRAN	Première réparation **sans frais additionnels** en cas de bris d'écran.
REMPLACEMENT D'APPAREIL	Perte ou vol[2].
RÉPARATION D'APPAREIL	Dommages accidentels dus à la manipulation, défectuosités non couvertes par la garantie.

Pour obtenir la Protection supérieure de l'appareil pour Android, il suffit d'appeler ou de visiter un magasin près de chez vous dans les 60 jours suivant l'achat ou le changement de votre appareil. Vous pouvez, bien entendu, annuler votre service en tout temps.

Réparation d'écran gratuite

Écran fissuré ou endommagé? Pas de problème!
On effectuera la première réparation sans frais de traitement en cas d'écran fissuré ou brisé, à condition que votre appareil ne présente aucun autre dommage.

- Ces frais de traitement des réparations de 0 $ font partie de votre maximum de trois demandes de service traitées au cours d'une période de 12 mois : deux pour les dommages accidentels causés par la manipulation ou des défectuosités non couvertes par la garantie, et une pour la perte ou le vol.
- Si l'appareil présente d'autres dommages, des frais de traitement s'appliqueront pour la réparation de tous les autres dommages.
- Vous pouvez choisir parmi les options suivantes : réparation par la poste ou en personne, ou visite d'un technicien sur place.

RÉPARATION D'APPAREIL

Ne vous en faites pas! On tentera de réparer votre appareil s'il est endommagé ou s'il présente des problèmes qui ne sont peut-être pas couverts par votre garantie.

Toutefois, si le problème ne peut être résolu, on vous remettra un appareil de remplacement comparable neuf ou une version remise à neuf, d'un modèle identique ou comparable[2].

Votre appareil couvert par la protection est admissible à un maximum de trois demandes de service traitées au cours d'une période de 12 mois : deux pour les dommages accidentels causés par la manipulation ou des défectuosités non couvertes par la garantie, et une pour la perte ou le vol[3].

Pour toutes les réparations, des frais de traitement allant de 39 $ à 129 $ s'appliquent, selon l'appareil et le type de dommage[4].

Consultez **fido.ca/demandeservice** pour voir la liste des frais de traitement par type d'appareil et de dommage.

REMPLACEMENT D'APPAREIL

Si, pour quelque raison que ce soit, votre appareil est perdu ou volé, s'il présente des dommages matériels ou causés par un liquide qui sont irréparables, ou s'il présente d'autres problèmes irréparables qui ne sont peut-être pas couverts par votre garantie[2], vous recevrez un appareil de remplacement comparable.

On vous promet que votre appareil de remplacement sera neuf ou une version remise à neuf d'un modèle identique ou comparable.

Votre appareil couvert par la protection est admissible à un maximum de trois demandes de service traitées au cours d'une période de 12 mois : deux pour les dommages accidentels causés par la manipulation ou des défectuosités non couvertes par la garantie, et une pour la perte ou le vol[3].

Pour tous les remplacements pour perte ou vol, des frais de traitement allant de 150 $ à 400 $ s'appliquent, selon la catégorie de l'appareil remplacé[4].

DE PLUS

On va honorer votre garantie du fabricant.

Comme toujours, comme c'est le cas pour tous les programmes de Protection de l'appareil, si votre appareil sans fil est encore couvert par la garantie du fabricant (pendant la première année suivant l'achat) et qu'il arrête de fonctionner, apportez-le en magasin et on l'examinera. S'il est encore couvert par la garantie du fabricant, on se chargera de le faire réparer pour vous.

OPTIONS DE RÉPARATION

Par la poste

En personne, dans un centre de réparation

Visite d'un technicien sur place

Ces options sont proposées au moment de la présentation de la demande de service[1], selon votre appareil, l'endroit où vous vous trouvez et le type de dommage.

Les accidents, ça arrive.
Obtenez la Protection supérieure de l'appareil pour Android dès aujourd'hui!

Consultez **fido.ca/protection** pour connaître les détails.
Pour vous inscrire, rendez-vous dans un magasin Fido ou composez le **1-888-481-3436.**

fido

L'offre peut être modifiée sans préavis. Taxes en sus. Modalités de service complètes du programme : fido.ca/demandeservice. Cette brochure s'applique au programme de Protection supérieure de l'appareil pour Android offert dans toutes les provinces, sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan; veuillez consulter la brochure qui s'applique au programme de ces provinces. Les appareils avec le service prépayé de Fido ne sont pas admissibles. **1.** La Protection de l'appareil ne s'applique qu'à l'appareil utilisé avec le code IMEI inscrit au moment de la défectuosité. Les frais applicables sont déterminés par l'appareil associé au code IMEI. Pendant la période de garantie du fabricant, aucune protection n'est offerte contre les défectuosités causées par des vices de matériaux et de fabrication; les demandes de service doivent alors être effectuées par l'entremise des programmes de soutien de la garantie du fabricant de Fido. Le programme de Protection supérieure de l'appareil est une entente mensuelle en vigueur jusqu'à son annulation par vous ou par Fido. Les options de réparation sont offertes seulement si l'appareil peut être réparé et selon l'endroit où vous vous trouvez, l'appareil et le type de dommage. Certaines défectuosités ne sont pas couvertes : les dommages indirects; les dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou d'un acte délibéré; les défaillances existantes; les dommages esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement; les dommages causés par un virus ou la programmation non autorisée. Consultez la liste complète dans les modalités sur fido.ca/demandeservice. **2.** On assumera les frais de remplacement d'un appareil couvert pour un maximum de 3 000 $, y compris les accessoires couverts, par demande de service et en fonction de la catégorie de l'appareil couvert. Si vous recevez un appareil de remplacement à la suite d'une demande de service pour dommage ou d'une demande de garantie prolongée et si l'on ne reçoit pas votre appareil d'origine dans les 30 jours ou que vous le retournez verrouillé, des frais pour équipement non retourné ou verrouillé (selon le cas) pouvant aller jusqu'à 800,00 $ selon la catégorie de l'appareil vous seront facturés. Si l'on vous fournit un appareil de remplacement à la suite de la perte ou du vol de l'appareil couvert et que vous retrouvez celui-ci ultérieurement, vous devez nous le retourner comme il est stipulé dans les modalités. Composez le 1-866-327-3399 pour demander une enveloppe de retour affranchie. **3.** On traitera jusqu'à trois demandes de service au cours de toute période de 12 mois, dont deux peuvent concerner des dommages accidentels causés par la manipulation ou des défectuosités non couvertes par la garantie, et l'une peut être liée à la perte ou au vol, à compter de la date à laquelle la première demande de service approuvée est traitée. **4.** Vous devrez payer des frais de traitement non remboursables en fonction de la catégorie de votre appareil et du type de dommage avant que l'on traite votre demande de service approuvée. Les frais de conversion de la demande de service représentent la différence entre les frais de réparation payés et les frais de réparation dus. Ces frais seront demandés si l'appareil présente d'autres dommages qu'un bris d'écran. La catégorie de l'appareil est déterminée par le prix de détail de l'appareil suggéré du fabricant, sans subvention ni rabais au moment de l'inscription. Vous pouvez consulter la liste complète des catégories d'appareils à fido.ca/demandeservice. Effectuez une demande de service en ligne à fido.ca/demandeservice ou composez le 1-866-327-3399. © 2021

ROC_FR_16218_F_FIDO_21Q2